



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-treizième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

10-13 juillet 2017

**EXAMEN RÉGULIER DE LA GESTION DES TRAVAUX DU CODEX:
GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES¹**

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

1. Le présent document a pour objet d'exposer les conclusions et les recommandations de l'examen des groupes de travail électroniques. On trouvera à l'Annexe I le rapport complet, y compris la durée de l'examen, la période couverte, la méthode suivie, les sources d'information et les constatations issues de l'examen.

HISTORIQUE

2. À sa trente-neuvième session, tenue en 2016, la Commission du Codex Alimentarius (la Commission) est venue de suspendre le débat sur le cadre de référence de l'examen interne de la gestion des travaux du Codex et du fonctionnement du Comité exécutif, mené sous la direction du Secrétariat de la Commission (le Secrétariat du Codex). À la place, elle a demandé au Secrétariat d'examiner régulièrement la gestion des travaux dans le cadre du suivi du Plan stratégique 2014-2019 du Codex (le Plan stratégique)².

3. Donnant suite à cette demande, le Secrétariat du Codex s'est penché sur les activités figurant dans le Plan stratégique et il est convenu qu'en 2016, l'examen périodique de la gestion des travaux du Codex serait centré sur les méthodes et procédures de travail suivies par les groupes de travail électroniques et viserait à mesurer l'efficacité et l'efficience de ces groupes aux fins de l'avancement des travaux de la Commission. Cette décision était motivée par le fait que les groupes de travail électroniques étaient souvent utilisés dans le cadre des travaux d'élaboration de normes du Codex, qu'ils étaient de plus en plus diversifiés dans les pays hôtes et qu'ils avaient de nombreux liens avec plusieurs des objectifs et activités opérationnelles figurant dans le Plan stratégique. Le Secrétariat en a informé le Comité exécutif à sa soixante-douzième session³.

CONCLUSIONS DU RAPPORT

4. Dans l'ensemble, les groupes de travail électroniques s'acquittent de leur mandat et sont appréciés par les membres et les observateurs, comme instruments efficaces et efficaces permettant de traiter des questions spécifiques ou des sujets de préoccupation intéressant le Codex.

5. Les groupes de travail électroniques divergent en ce qui concerne leur approche de la coprésidence (c'est-à-dire la répartition des responsabilités entre le Président et les coprésidents), la publication des plans de travail, l'établissement de rapports et de documents et la publication en temps utile des rapports finaux.

6. La participation aux activités des groupes de travail électroniques et les progrès obtenus dans ce domaine ne sont pas suivis de manière systématique, de sorte qu'il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure les groupes de travail électroniques contribuent à l'objectif 3 du Plan stratégique («*Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex*»).

¹ Le présent document est aussi inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius sous la cote CX/CAC 17/40/11, qui l'examinera en se fondant sur les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-treizième session.

² Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019.

³ CX/EXEC 16/72/4.

7. L'utilisation d'une plateforme Codex en ligne a été accueillie favorablement, à l'appui de pratiques de gestion des tâches plus transparentes et plus efficaces (objectif 4 au Plan stratégique), mais tous les participants n'étaient pas encore complètement à l'aise avec les modifications adoptées sur le plan technologique.

RECOMMANDATIONS

8. Il est demandé au Secrétariat:
- i. d'harmoniser les directives destinées aux présidents des groupes de travail électroniques quant à leurs rôles et à leurs responsabilités dans le cadre de la direction d'un groupe de travail électronique, ainsi que sur les procédures et la planification, le suivi et l'établissement de rapports et de communications, afin de favoriser la cohérence et d'améliorer la participation;
 - ii. de fournir aux membres un appui constant sur l'utilisation et la gestion des outils en ligne du Codex (par exemple la plateforme);
 - iii. de continuer à envisager de nouvelles technologies permettant de suivre et d'*«accroître la participation des Membres aux groupes de travail (électroniques)»*⁴, ainsi que de renforcer la visibilité des groupes de travail électroniques;
 - iv. d'offrir aux membres la possibilité de mettre en commun leurs expériences sur les pratiques optimales de gestion des groupes de travail électroniques et d'en tirer des enseignements (par exemple dans le cadre de webinaires);
 - v. de faire rapport sur la mise en œuvre des points i) à iv) dans le cadre du rapport annuel sur le Plan stratégique.

⁴ Activité 4.1.3 (objectif 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficients) du Plan stratégique 2014-2019 du Codex.

ANNEXE I**RAPPORT SUR L'EXAMEN 2016 DES GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES**

TABLE DES MATIÈRES	Paragraphes
Introduction	1
Généralités concernant les groupes de travail électroniques	2-4
Durée de l'examen et période couverte	5
Méthode suivie et champ d'application	6-8
Sources d'information	9-10
Constatations issues de l'examen	11
<i>Respect du mandat des groupes de travail électroniques</i>	12-14
<i>Contribution des groupes de travail électroniques à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex (participation effective)</i>	15-25
<i>Contribution des groupes de travail électroniques à l'objectif 4 du Plan stratégique du Codex (pratiques de gestion des tâches efficaces et efficientes)</i>	26- 34
Demandes d'observations	35
Conclusions	36-39
Recommandations	40
	Pages
Annexe: Échantillon de groupes de travail électroniques retenu pour l'examen	9-10

INTRODUCTION

1. Le présent examen a été mené par le Secrétariat du Codex afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience des méthodes et procédures de travail suivies par les groupes de travail électroniques, et de recenser d'éventuels points forts, points faibles, incohérences et pratiques optimales. Les constatations et conclusions issues de l'examen ont pour objet d'apporter des éléments d'information à l'appui des décisions et mesures prises par la Commission du Codex Alimentarius et par le Comité exécutif.

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES

2. Les organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius et la Commission ont créé des groupes de travail électroniques afin de faire avancer leurs travaux entre les sessions¹. Ces groupes travaillent exclusivement par voie électronique et aucune réunion physique n'est prévue. La responsabilité de la gestion et du fonctionnement d'un groupe de travail électronique revient au pays membre hôte désigné.

3. Les groupes de travail électroniques jouent un rôle important en facilitant les travaux des organes subsidiaires de la Commission et notamment leurs débats en session plénière. Les Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques (les Lignes directrices) (section III du Manuel de procédure) ont été adoptées par la Commission en 2005. Conformément aux objectifs stratégiques 3 et 4 du Plan stratégique 2014-2019, les groupes de travail électroniques visent à faciliter la participation de tous les membres du Codex et à assurer une participation plus active des pays en développement aux travaux de la Commission.

4. Actuellement, 83 pour cent des organes subsidiaires du Codex ont recours à des groupes de travail électroniques pour faciliter leurs activités et la plupart de ces groupes sont créés par des comités s'occupant de questions générales. Le nombre annuel des groupes de travail électroniques est demeuré stable au cours de ces six dernières années², mais les pays en développement³ qui les dirigent, seuls ou conjointement, sont plus nombreux. Ainsi, par exemple, 30 pour cent des 56 groupes de travail électroniques créés en 2015 étaient (co-)dirigés par un pays en développement, tandis qu'en 2010, ces pays n'avaient dirigé, seuls ou conjointement, que 17 pour cent des 59 groupes de travail établis cette année-là. Par ailleurs, on constate une tendance générale à l'accueil conjoint des groupes de travail électroniques dans ces six dernières années

¹ Les groupes de travail électroniques créés par la Commission du Codex Alimentarius n'ont pas été pris en compte dans le présent examen.

² Aucun relevé détaillé n'est disponible pour les groupes de travail électroniques créés avant 2010.

³ Aux fins du présent examen, les pays en développement sont ceux qui répondent aux conditions requises pour bénéficier d'une aide au titre du deuxième Fonds fiduciaire du Codex (FFC2). La liste des pays retenus sur la base de plusieurs classifications des Nations Unies comprend actuellement 103 pays.

(66 pour cent des groupes de travail en 2015, contre 22 pour cent en 2010).

DURÉE DE L'EXAMEN ET PÉRIODE COUVERTE

5. L'examen a été conduit par le Secrétariat du Codex pendant la période allant de septembre 2016 à février 2017. Il a porté sur les groupes de travail électroniques créés à partir de juillet 2014 (après la trente-septième session de la Commission) et jusqu'en juillet 2016 (avant la trente-neuvième session).

MÉTHODE SUIVIE ET CHAMP D'APPLICATION

6. Afin d'assurer une analyse approfondie des méthodes et procédures de gestion des travaux des groupes de travail électroniques, l'examen a porté sur un échantillon composé de 41 groupes de travail, représentant environ 40 pour cent du total des groupes créés pendant la période considérée. L'échantillon comprenait un nombre représentatif de groupes pour chaque type d'organe subsidiaire et couvrait les typologies suivantes: groupes dirigés par un seul pays, groupes dirigés conjointement par plusieurs pays, groupes dirigés par des pays en développement, groupes travaillant en anglais seulement, groupes travaillant en plusieurs langues. Un certain nombre de groupes de travail représentatifs ont été retenus pour chacune de ces différentes catégories. La taille de l'échantillon a permis de recueillir des données très complètes et de procéder à une enquête approfondie.

7. L'examen s'est articulé autour de trois questions principales:

- i. Dans quelle mesure les objectifs énoncés dans le mandat des groupes de travail électroniques ont-ils été réalisés?
- ii. Dans quelle mesure les groupes de travail électroniques ont-ils contribué à la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex, à savoir «*faciliter la participation effective de tous les membres du Codex*»?
- iii. Dans quelle mesure les groupes de travail électroniques ont-ils contribué à la réalisation de l'objectif 4 du Plan stratégique du Codex, à savoir «*mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces*»?

8. Les questions relevant des objectifs 1 et 2 du Plan stratégique n'ont pas été prises en compte.

SOURCES D'INFORMATION

9. L'examen a été effectué à partir des sources d'information indiquées dans le tableau ci-après. Il convient de noter qu'il n'a pas été possible de contacter la totalité des participants aux divers groupes de travail électroniques en raison du fait qu'une liste détaillée des participants n'était pas toujours jointe aux rapports de ces groupes, ou encore parce que les pays hôtes n'avaient pas répondu aux demandes concernant les coordonnées des participants.

Tableau 1: Vue d'ensemble des sources d'information utilisées

Source d'information	Nombre	Groupes concernés au sein de l'échantillon retenu
Messages d'invitation	41	100
Programmes de travail	15	37 %
Rapports des comités concernés	65	68 %
Rapports/documents de travail	35	85 %
Entretiens avec des représentants du Secrétariat du Codex	5	100 %
Entretiens avec des représentants de la FAO et de l'OMS	2	100 %
Réponses des présidents/coprésidents des groupes (enquête)	51	98 %
Réponses des présidents/coprésidents des groupes (entretiens)	6	10 % (CCNFSDU seulement)
Réponses des participants aux groupes (enquête)	112	80 %

10. Tous les entretiens et enquêtes se sont déroulés en anglais. Il était toutefois possible de répondre dans une autre langue.

CONSTATATIONS ISSUES DE L'EXAMEN

11. On trouvera dans la section ci-après les constatations de l'évaluation, pour chacune des trois questions. Celles-ci sont établies sur la base des informations détaillées recueillies au sujet des groupes de travail électroniques qui composaient l'échantillon et sont répertoriés en **Annexe**. Par ailleurs, une analyse des informations sur lesquelles ces constatations sont fondées, ainsi que des liens vers la série complète des données découlant des enquêtes menées auprès des (co)présidents et des participants figurent à l'**Annexe II**. On y trouvera également une vue d'ensemble des principales difficultés rencontrées par les présidents et les participants dans le cadre des groupes de travail électroniques, et des enseignements que ceux-ci en avaient tirés.

Respect du mandat des groupes de travail électroniques

12. Conformément aux Lignes directrices, *«le mandat du groupe de travail électronique devra être établi par le Comité en session plénière, être limité à la tâche pour laquelle il a été créé et, en principe, ne doit pas être modifié ultérieurement»*.

13. La première question posée dans le cadre de l'examen visait à évaluer dans quelle mesure les groupes de travail électroniques du Codex s'acquittaient de leur mandat.

14. **Constatation 1 (efficacité):** La plupart des groupes de travail électroniques (93 pour cent) s'étaient acquittés de leur mandat et ont communiqué les résultats de leurs travaux au comité concerné au moyen d'un document de travail. Une fois leur mission accomplie, les groupes de travail ont souvent été reconduits par leur comité respectif afin de poursuivre les travaux sur de nouveaux points soulevés lors de réunions physiques tenues par la suite (dans le cadre de groupes de travail physiques ou lors de réunions du comité à l'origine du groupe de travail électronique, par exemple). Sept pour cent seulement des groupes de travail électroniques n'ont pas réussi à atteindre les objectifs énoncés dans leur mandat. Les raisons de cet échec tenaient principalement au manque de données suffisantes sur le sujet traité et à un niveau de participation trop faible.

Contribution des groupes de travail électroniques à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex (participation effective)

15. Conformément aux Lignes directrices, *«la recherche d'un large consensus et d'une plus grande acceptabilité des normes du Codex exige la collaboration de tous les membres du Codex et une participation active des pays en développement. Des efforts particuliers sont nécessaires pour augmenter la participation des pays en développement aux Comités du Codex, en intensifiant l'utilisation des communications par écrit, en particulier la participation à distance par courriel, par Internet et par d'autres techniques modernes, dans le cadre des travaux entre les réunions de Comités»*. Cet objectif trouve écho dans le Plan stratégique 2014-2019, dans le cadre de l'objectif 3 (*«faciliter la participation effective de tous les membres du Codex»*).

16. La responsabilité de la gestion des groupes de travail électroniques et de la communication des résultats de leurs travaux revient au pays hôte. Jusqu'à présent, la participation à ces groupes n'a fait l'objet d'aucun suivi de la part du Secrétariat du Codex, mais la mise en place d'une plateforme numérique permet désormais l'accès automatique à ces données.

17. La deuxième question visait à analyser le niveau de participation (déclaré et effectif) aux groupes de travail électroniques du Codex qui composaient l'échantillon retenu et, par conséquent, la contribution de ces groupes à la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique.

18. **Constatation 2 (avis de création de groupes de travail électroniques):** Sachant que, chaque année, les organes subsidiaires du Codex créent, en moyenne, 55 groupes de travail électroniques, les membres et les observateurs doivent suivre de près les nouveaux avis de création de groupes de travail électroniques afin de s'inscrire à temps à ceux qui les intéressent. Actuellement, il existe trois sources d'information concernant la création d'un groupe de travail électronique: i) les rapports du comité concerné, ii) la participation aux sessions dudit comité ou iii) les messages d'invitation adressés par le Secrétariat du Codex suite à la session du comité au cours de laquelle le groupe en question a été créé. Les participants ont estimé que les points de contact du Codex jouaient également un rôle important en informant de la création de nouveaux groupes de travail électroniques. Le site web du Codex ne donnait pas une vue d'ensemble complète des groupes qui étaient actifs au moment de l'examen et de ceux qui ne l'étaient plus⁴.

⁴ En janvier 2017, le Secrétariat avait néanmoins commencé à publier une liste des nouveaux groupes de travail électroniques sur une page dédiée du site web du Codex (en anglais): <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/e-working-groups/en/>.

19. **Constatation 3 (communication d'information concernant la participation):** Il n'existe, actuellement, aucun mode de communication d'information harmonisé concernant la participation aux groupes de travail électroniques. Dans les Lignes directrices, il est conseillé d'envoyer «*la liste des participants au Secrétariat conjoint FAO/OMS et au secrétariat du pays hôte du Comité*»; toutefois, l'expression «*liste des participants*» n'est pas clairement définie, si bien qu'à cet égard les pays hôtes des groupes de travail électroniques ont suivi différentes approches, à savoir:

- i) une annexe au rapport du groupe de travail, dans laquelle figure la liste détaillée des participants inscrits, avec l'indication des coordonnées de chacun des membres et des observateurs (57 pour cent des groupes);
- ii) un en-tête ou une note de bas de page indiquant uniquement le nom des membres et des observateurs inscrits, sans leurs coordonnées (38 pour cent);
- iii) un paragraphe du rapport (dans le cadre d'une section portant sur le contexte dans lequel s'inscrit le groupe de travail ou sur son fonctionnement) indiquant le nombre de membres et d'observateurs ayant pris une part active aux travaux en formulant des observations (5 pour cent).

20. **Constatation 4 (taux d'inscription de participants):** Le taux d'inscription de participants (membres et observateurs) était plus élevé lorsque les groupes de travail électroniques étaient créés par des comités s'occupant de questions générales plutôt que par des comités s'occupant de produits. Le taux de participation moyen des pays en développement était faible et n'était pas représentatif de la composition de la Commission. Les groupes de travail électroniques dirigés conjointement affichaient un taux d'inscription de pays en développement à peine plus élevé (moins de 2 pour cent) que celui des groupes présidé par un seul membre. La langue de travail officielle ne semblait pas non plus avoir une incidence particulière sur le taux d'inscription de participants.

21. **Constatation 5 (gestion des inscriptions des participants):** Les membres et les observateurs tendent souvent à s'inscrire tardivement aux groupes de travail électroniques. La grande majorité des pays hôtes les autorisaient néanmoins à se joindre aux travaux après la date limite d'inscription, sans toutefois suivre de critères précis dans leurs décisions.

22. **Constatation 6 (motivation des participants):** La plupart des participants s'étaient inscrits à un groupe de travail électronique dans l'intention d'apporter une contribution technique au processus d'élaboration d'une norme (directive, code d'usages, etc.). Cependant, un certain nombre de participants (moins de 10 pour cent) ont répondu qu'ils avaient souhaité s'inscrire principalement pour rester informés des activités du Codex et en suivre les travaux, au nom de leur pays ou de leur organisation.

23. **Constatation 7 (rôle des participants):** Les présidents des groupes de travail électroniques ont généralement organisé deux séries d'observations, dont la première servait à recueillir des avis préliminaires sur la question à l'étude et la seconde à approuver ou à rejeter les constatations issues du rapport rédigé par le(s) président(s) du groupe de travail. Près de la moitié des présidents des groupes de travail ont mis le rapport final à disposition des participants avant de le soumettre au Codex et au secrétariat du pays hôte du comité concerné, même si les Lignes directrices ne prévoyaient pas cette démarche. Lorsque les membres et les observateurs participaient à plusieurs personnes à un groupe de travail électronique, il n'a pas été possible d'établir clairement de quelle façon les présidents évaluaient le consensus, ni si la position des participants était concertée (au nom du membre ou de l'observateur concerné) ou bien si leurs contributions étaient fournies à titre individuel.

24. **Constatation 8 (inclusion):** La majorité (plus de 60 pour cent) des groupes de travail électroniques étaient très largement tributaires ou dépendaient dans une certaine mesure d'un petit nombre de participants actifs, si bien que les observations émanaient souvent de membres bien moins nombreux que ceux qui s'étaient inscrits. La moitié des participants qui avaient répondu estimaient que leurs contributions avaient été convenablement prises en compte dans le rapport final du groupe de travail auquel ils avaient participé.

25. **Constatation 9 (accessibilité):** Les courriels étaient les principaux moyens de communication utilisés pour les groupes de travail électroniques. La plupart des participants (plus de 90 pour cent) n'avaient rencontré aucun problème technique dans le cadre des activités des groupes de travail auxquels ils avaient participé. Les problèmes liés à la langue et les problèmes de compréhension semblaient peu fréquents (15 pour cent seulement des participants ont signalé des problèmes de ce type dans leurs réponses). Les groupes de travail travaillant dans au moins deux langues n'affichaient pas des taux d'inscription de participants sensiblement supérieurs⁵.

⁵ Dans les groupes de travail électroniques qui travaillaient dans une seule langue officielle, les participants se sont parfois portés volontaires pour traduire les documents clés afin de faciliter les débats. Dans les rares groupes (5) où cette nouvelle pratique a été mise en œuvre, le rapport final a été présenté bien avant la réunion du comité concerné.

Contribution des groupes de travail électroniques à l'objectif 4 du Plan stratégique du Codex (pratiques de gestion des tâches efficaces et efficientes)

26. Le quatrième objectif du Plan stratégique 2014-2019 est de «mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficientes». La troisième question posée dans le cadre du présent examen visait à évaluer dans quelle mesure les groupes de travail électroniques contribuaient à la réalisation de l'objectif 4 du Plan stratégique et, en particulier, de l'un de ses volets, à savoir «œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus». Cette question portait également sur la mise en œuvre des activités suivantes du Plan stratégique en cours:

- 4.1.2: Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent économiquement efficientes, de nouvelles technologies afin d'améliorer les communications, le flux des travaux et la gestion des activités du Codex.
- 4.1.3: Évaluer les avantages, et mettre en œuvre, dans la mesure où elles se révèlent rentables, de nouvelles technologies afin d'accroître la participation des Membres aux comités et aux groupes de travail du Codex.
- 4.1.4: Veiller à la distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex, et ce, dans les langues de travail du Comité/de la Commission.

27. **Constatation 10 (respect des Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques):** Deux divergences importantes ont été constatées entre les Lignes directrices et le fonctionnement effectif de ces groupes: i) les comités du Codex ne disposent d'aucun mécanisme leur permettant de s'assurer que la composition d'un groupe de travail électronique «est représentative des membres de la Commission» et ii) en aucun cas le mandat des groupes de travail électroniques n'indiquait clairement «le délai dans lequel les travaux devront s'achever». S'agissant du point ii), il est généralement admis que le rapport des groupes de travail électroniques doit être établi en temps voulu pour être présenté à la session suivante du comité concerné. Le Secrétariat du Codex conseille donc aux pays hôtes de définir un calendrier d'activités adéquat. Un certain nombre de pays hôtes (38 pour cent) avaient indiqué la date prévue pour la présentation du rapport de leur groupe de travail au secrétariat du comité concerné dans le message d'invitation adressé par le Secrétariat du Codex.

28. **Constatation 11 (gestion de la performance et établissement des rapports):** Plusieurs présidents (12 sur 46) ont indiqué avoir eu des difficultés à analyser les nombreuses observations exprimant des opinions divergentes qui leur sont parvenues (souvent de manière tardive) et à en faire la synthèse. En règle générale, les rapports des groupes de travail électroniques n'étaient pas établis selon un modèle précis, ni structurés de façon uniforme. Dans la plupart des cas (plus de 50 pour cent), les informations relatives au fonctionnement du groupe de travail, ainsi qu'à la quantité et à la qualité des retours d'information des participants, n'étaient pas suffisantes.

29. **Constatation 12 (accueil conjoint/coprésidence):** La majorité des présidents (66 pour cent) qui avaient dirigé conjointement un groupe de travail électronique étaient d'avis que ce mode de fonctionnement avait contribué efficacement à la réussite des travaux de leur groupe de travail respectif, même si cela pouvait imposer une charge supplémentaire, comme la nécessité d'y consacrer davantage de temps ou encore l'ajout de frais de traduction, par exemple. Actuellement, aucune directive ne régit l'accueil conjoint de groupes de travail électroniques. Deux présidents ont déclaré qu'il serait utile d'avoir des indications à cet égard, surtout pour ce qui est de la répartition des responsabilités entre les coprésidents.

30. **Constatation 13 (nouvelles technologies et transparence):** En 2015, le Secrétariat du Codex a mis en place à titre pilote une plateforme en ligne pour les groupes de travail électroniques. Celle-ci était utilisée par une minorité de pays hôtes (17 pour cent). Un pays hôte se servait de sa propre plateforme en sus ou à la place des courriels. En règle générale, les présidents et les participants se félicitaient de la transparence accrue que le forum de discussion favorisait et se déclaraient satisfaits de l'assistance fournie par le Secrétariat du Codex, mais un certain nombre de problèmes techniques liés à l'accès au forum et à son utilisation ont néanmoins été signalés. En revanche, les présidents des groupes de travail électroniques qui avaient choisi de travailler par courriel ont rapporté qu'ils avaient rencontré des problèmes de non-réception des messages électroniques (dus aux filtres anti-spam ou à la taille réduite de leurs boîtes de réception, par exemple).

31. **Constatation 14 (communication du rapport dans les délais):** Conformément aux Lignes directrices, «la documentation devrait être envoyée au secrétariat de l'Hôte, suffisamment à l'avance»⁶ et «le secrétariat de l'Hôte devrait, aussi vite que possible après la fin des travaux d'un groupe de travail électronique, envoyer un exemplaire des conclusions définitives et de la liste des participants au Secrétariat conjoint FAO/OMS et

⁶ L'expression «suffisamment à l'avance» n'est pas définie, mais en règle générale, conformément aux Directives pour les organes subsidiaires (section III du Manuel de procédure), les documents établis pour la session d'un organe subsidiaire doivent être distribués au moins deux mois avant l'ouverture de ladite session.

au secrétariat du pays hôte du Comité».

32. Actuellement, la date à laquelle le Secrétariat du Codex et le comité concerné doivent recevoir le rapport d'un groupe de travail électronique n'est pas indiquée de manière systématique. La majorité des présidents ont déclaré qu'ils établissaient un programme de travail avant le début des travaux du groupe de travail électronique, mais seulement un tiers des pays hôtes transmettaient officiellement ce programme dans le cadre du message d'invitation. Pour les groupes qui avaient diffusé un calendrier indiquant notamment la date estimative de présentation du rapport, un mois en moyenne s'écoulait entre cette date et la diffusion du rapport final. Après réception du rapport, le Secrétariat du Codex fournissait généralement un retour d'information au président du groupe de travail ou au secrétariat du pays hôte aux fins de la mise au point de la version finale.

33. La plupart des rapports des groupes de travail électroniques ont été diffusés au moins deux mois avant la réunion des comités concernés. Toutefois, ce laps de temps n'était pas suffisant lorsque ces rapports devaient être distribués, pour observations, préalablement à la réunion du comité concerné et traduits dans d'autres langues.

34. Un certain nombre de présidents ont signalé qu'à la demande des participants, ils avaient reporté à plusieurs reprises la date limite de présentation des observations, ce qui avait eu pour effet de retarder la livraison du rapport par rapport à la date prévue.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

35. En mars 2017, une lettre circulaire⁷ a été distribuée aux membres du Codex et aux observateurs, les invitant à faire part de leurs observations concernant les constatations susmentionnées. Deux membres ont communiqué des observations⁸, dont il a été tenu compte dans la mise au point finale du présent document.

CONCLUSIONS

36. Dans l'ensemble, les groupes de travail électroniques s'acquittent de leur mandat et sont appréciés par les membres et les observateurs, comme instruments efficaces et efficaces permettant de traiter des questions spécifiques ou des sujets de préoccupation intéressant le Codex.

37. Les groupes de travail électroniques divergent en ce qui concerne leur approche de la coprésidence (c'est-à-dire la répartition des responsabilités entre le Président et les coprésidents), la publication des plans de travail, l'établissement de rapports et de documents et la publication en temps utile des rapports finaux.

38. La participation aux activités des groupes de travail électroniques et les progrès obtenus dans ce domaine ne sont pas suivis de manière systématique, de sorte qu'il n'est pas possible d'apprécier dans quelle mesure les groupes de travail électroniques contribuent à l'objectif 3 du Plan stratégique («*Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex*»).

39. L'utilisation d'une plateforme Codex en ligne a été accueillie favorablement, à l'appui de pratiques de gestion des tâches plus transparentes et plus efficaces (objectif 4 au Plan stratégique), mais tous les participants n'étaient pas encore complètement à l'aise avec les modifications adoptées sur le plan technologique.

RECOMMANDATIONS

40. Il est demandé au Secrétariat:

- i) d'harmoniser les directives destinées aux présidents des groupes de travail électroniques quant à leurs rôles et à leurs responsabilités dans le cadre de la direction d'un groupe de travail électronique, ainsi que sur les procédures et la planification, le suivi et l'établissement de rapports et de communications, afin de favoriser la cohérence et d'améliorer la participation;
- ii) de fournir aux membres un appui constant sur l'utilisation et la gestion des outils en ligne du Codex (par exemple la plateforme);
- iii) de continuer à envisager de nouvelles technologies permettant de suivre et d'*accroître la participation des Membres aux groupes de travail (électroniques)*⁹, ainsi que de renforcer la visibilité des groupes de travail électroniques;

⁷ [CL 2017/35-CAC](#).

⁸ [Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2017/35-CAC](#).

⁹ Activité 4.1.3 (objectif 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces) du [Plan stratégique 2014-2019 du Codex](#).

- iv) d'offrir aux membres la possibilité de mettre en commun leurs expériences sur les pratiques optimales de gestion des groupes de travail électroniques et d'en tirer des enseignements (par exemple dans le cadre de webinaires);
- v) de faire rapport sur la mise en œuvre des points i) à iv) dans le cadre du rapport annuel sur le Plan stratégique.

ANNEXE: ÉCHANTILLON DE GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES RETENU POUR L'EXAMEN

1. CF10 – Projet de limites maximales (LM) pour le plomb dans certains fruits et légumes et d'autres catégories d'aliments (USA)
2. CF10 – Projet de limites maximales (LM) pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao (ECU/BRA/GHA)
3. CF10 – Projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des épices par les mycotoxines et ses annexes (ESP/NLD/IND)
4. CF9 – Projet de limite maximale (LM) pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué (JPN/CHN)
5. CF9 – Projet de limite maximale (LM) pour le cadmium dans le chocolat et les produits dérivés du cacao (ECU/BRA/GHA)
6. CF9 – Projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des épices par les mycotoxines et document de travail sur les annexes éventuelles (ESP/NLD/IND)
7. CF9 – Document de travail et descriptif de projet pour l'établissement d'une limite maximale (LM) pour les mycotoxines dans les épices (IND/EU/IDN)
8. FA48 – Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (USA)
9. FA48 – Document de travail sur l'emploi d'additifs alimentaires dans la production de vin (EU/AUS)
10. FA47 – Projet de révision de la catégorie d'aliments 01.1 «Lait et boissons lactées» et ses sous-catégories de la NGAA (NZL)
11. FA47 – Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires qui figurent dans les normes pour les produits et des dispositions pertinentes de la NGAA (AUS/USA)
12. FA47 – Document de travail sur les additifs secondaires (EU)
13. FH47 – Révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire et son annexe HACCP (FRA/CHL/GHA/IND/USA)
14. FH47 – Révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais (BRA/FRA)
15. FH46 – Projet de Directives sur le contrôle des *Salmonella* spp. non typhiques dans la viande de bœuf et de porc (USA/DNK)
16. FFV19 – Projet de norme pour les kiwis (NZL/IRN)
17. FICS22 – Document de travail: Utilisation de certificats électroniques par les autorités compétentes et migration vers une certification dématérialisée (NLD/AUS)
18. FICS21 – Projet de Principes et directives pour l'échange d'informations (notamment par le biais de questionnaires) entre les pays pour appuyer les importations et les exportations alimentaires (NZL/BRA/MEX)
19. FICS21 – Révision des Directives concernant les échanges d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (CAN/AUS)
20. FO24 – Amendements à l'annexe 2 «Liste de cargaisons précédentes acceptables» du Code d'usages pour l'entreposage et le transport des huiles et graisses comestibles en vrac (MYS)
21. FO24 – Amendements à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (COL/ECU)
22. FO24 – Amendements à la Norme pour les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive: révision de la limite fixée pour le campestérol (ARG/AUS/ITA)
23. FO24 – Documents de travail sur les amendements à la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique: révision des limites fixées pour les acides oléique et linoléique pour les catégories d'huile de tournesol (ARG/BRAZ)
24. MAS36 – Document de travail sur les critères régissant l'approbation des méthodes biologiques permettant de détecter des substances chimiques préoccupantes (CHL/FRA)
25. MAS36 – Démarche-critères pour les méthodes qui utilisent une «somme de composants» (GBR)
26. MAS36 – Examen et mise à jour des méthodes figurant dans la norme CODEX STAN 234-1999 (BRA/JPN)
27. NFSDU37 – Ligne directrice pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) (ZAF/SEN/UGA)
28. NFSDU37 – Révision de la Norme pour les préparations de suite (NZL/FRA/IDN)
29. NFSDU36 – Révision de la Norme pour les préparations de suite (NZL/FRA/IDN)
30. NFSDU36 – Projet de VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA (RUS/CHL)
31. PR48 – Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides destinés à être évalués en priorité par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (AUS/DEU)
32. PR47 – Projet de directives sur les critères de performance spécifiques pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides (USA/CHN/JPN)
33. RVDF22 – Document de travail sur la création d'un système de notation permettant de classer les travaux du CCRVDF par ordre de priorité (FRA)
34. RVDF22 – Document de travail sur la présence accidentelle de résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires résultant de la contamination d'aliments pour animaux par des résidus de médicaments (USA/CAN)

35. SCH2 – Projet de norme pour l'origan (ARG/TUR)
 36. SCH2 – Projet de norme pour le poivre noir, blanc et vert (IND/IDN/CMR)
 37. AFRICA21 – Projet de norme régionale pour les préparations cuites à base de manioc fermenté (CAM/COG/COD)
 38. ASIA19 – Projet de code d'usages régional en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique (IND)
 39. LAC19 – Projet de norme régionale pour le yacon (PER/BLZ)
 40. NASWP13 – Projet de norme pour le jus de noni fermenté (TON)
 41. NEA8 – Projet de norme régionale pour le doogh (IRN)

Critère de sélection	Nombre de groupes de travail électroniques créés pendant la période considérée	Nombre de groupes de travail électroniques retenus dans le cadre de l'examen	Pourcentage du nombre total de groupes de travail électroniques créés pendant la période considérée
Comité s'occupant de questions générales	72	29	40 %
Comité s'occupant de produits*	15	7	47 %
Comité de coordination FAO/OMS	11	5	45 %
Total	104	41	39 %

Critère de sélection	Sur les 104 groupes de travail électroniques créés pendant la période considérée	Sur les 41 groupes de travail électroniques retenus dans le cadre de l'examen	Pourcentage du nombre total de groupes de travail électroniques créés pendant la période considérée
Pays d'accueil conjoint	67	32	48 %
Pays en développement – hôte ou pays d'accueil conjoint	24	14	49 %
en anglais seulement	75	29	39 %
Au moins deux langues	23	13	57 %

* N.B.: Les groupes de travail électroniques des comités travaillant par correspondance uniquement ont été exclus du présent examen, car cette question est traitée par le Comité exécutif et couverte par le document CX/EXEC 17/73/7.

DONNÉES

ACCÈS À LA COMPILATION DES RÉPONSES ANONYMES À L'ENQUÊTE

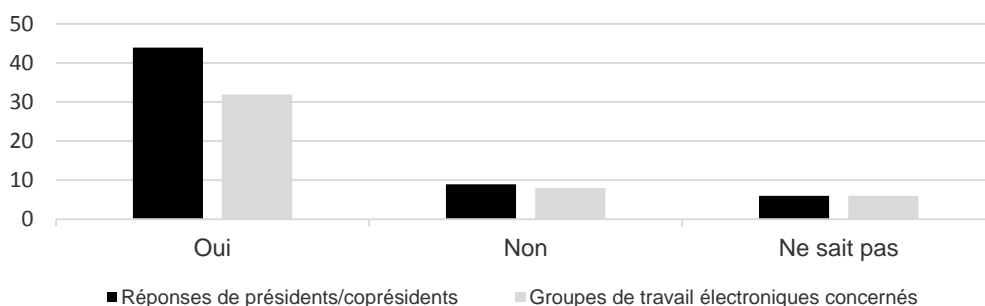
Enquête auprès des présidents et coprésidents des groupes de travail électroniques	http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/ChairSurvey.pdf
Enquête auprès des participants aux groupes de travail électroniques	http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/ParticipantSurvey.pdf

ANALYSE DES DONNÉES

CONSTATATION 1: EFFICACITÉ

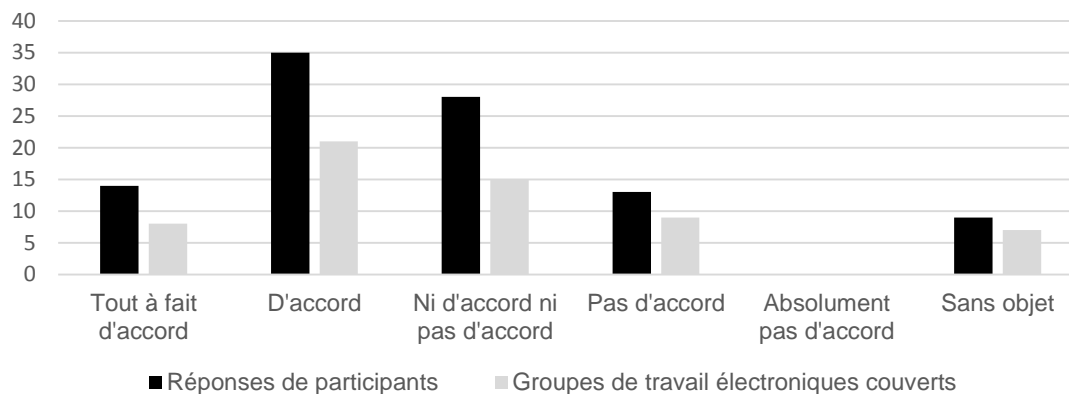
📌 **Question 17 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 68 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.

Le groupe de travail électronique a-t-il réussi à atteindre tous les objectifs énoncés dans son mandat conformément au calendrier convenu?



📌 **Question 13 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 100 participants, total de 34 groupes de travail électroniques.

Le groupe de travail électronique auquel j'ai participé a réussi à atteindre tous ses objectifs.



CONSTATATION 4: TAUX D'INSCRIPTION DE PARTICIPANTS

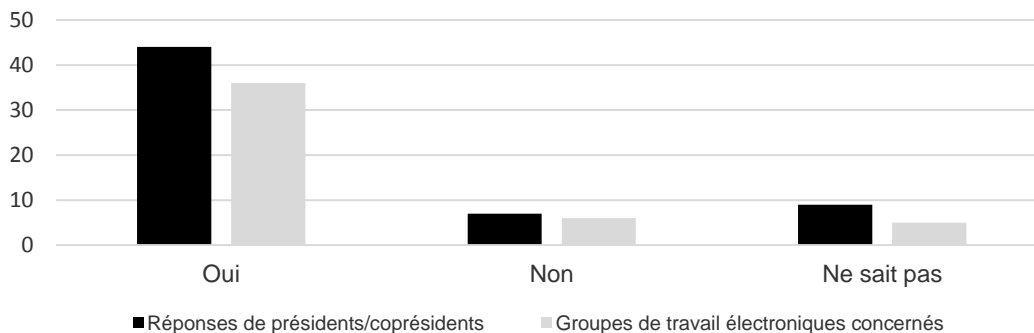
	Nombre moyen de membres inscrits	Nombre moyen d'observateurs inscrits
Ensemble des groupes de travail électroniques de l'échantillon	19 (4 pays en développement)	4
Comités s'occupant de questions générales	22 (4 pays en développement)	6
Comités s'occupant de produits	15 (3 pays en développement)	1
Groupes de travail électroniques coprésidés*	21 (4 pays en développement)	/
Groupes de travail électroniques avec un seul président*	20 (3 pays en développement)	/
Groupes de travail électroniques communiquant dans plusieurs langues*	23 (5 pays en développement)	/
Groupes de travail électroniques communiquant en anglais uniquement*	20 (4 pays en développement)	/

* Les groupes de travail électroniques des Comités régionaux de coordination n'ont pas été pris en compte, car leur composition est par défaut plus restrictive.

CONSTATATION 5: GESTION DES INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS

📌 **Question 6 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 69 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.

Des membres intéressés ont-ils été autorisés à participer après la date limite d'inscription?

**CONSTATATION 6: MOTIVATION DES PARTICIPANTS**

📌 **Question 4 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 107 participants, total de 34 groupes de travail électroniques.

Q4: Pour quelle raison principale avez-vous souhaité participer à un groupe de travail électronique du Codex?

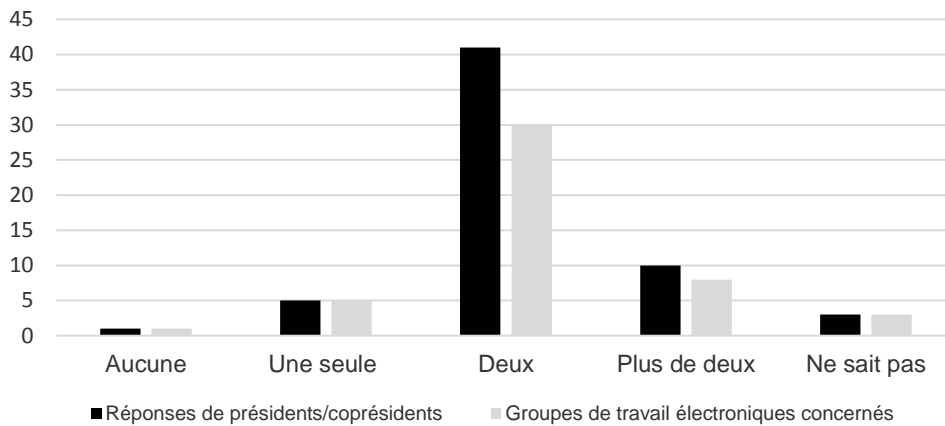
Exemples de réponses:

- ❖ Participant A: « Cette norme est une priorité pour mon pays. Je souhaitais partager des expériences avec d'autres et participer à l'élaboration de la norme. »
- ❖ Participant B: « Je voulais apporter des contributions au débat le plus tôt possible. »
- ❖ Participant C: « Cela fait partie de mes attributions. »
- ❖ Participant D: « Je voulais effectuer un suivi des activités. »

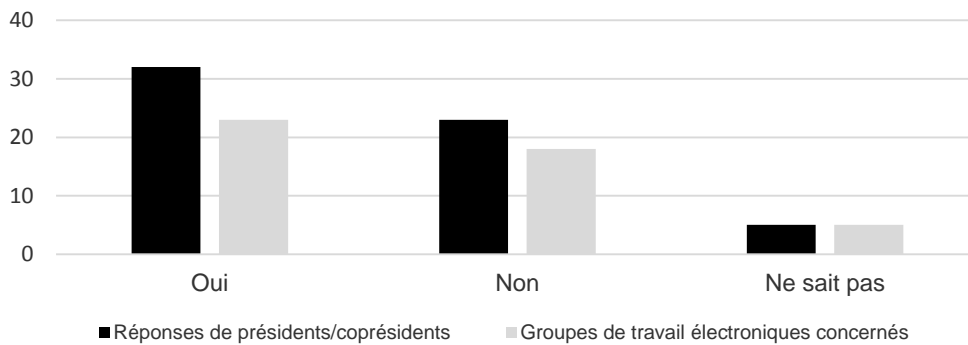
CONSTATATION 7: RÔLE DES PARTICIPANTS

📌 **Questions 10 et 12 de l'enquête auprès des présidents:** réponses de 69 pour cent des présidents/coprésidents, total de 40 groupes de travail électroniques.

Combien de séries d'observations ont été passées en revue?



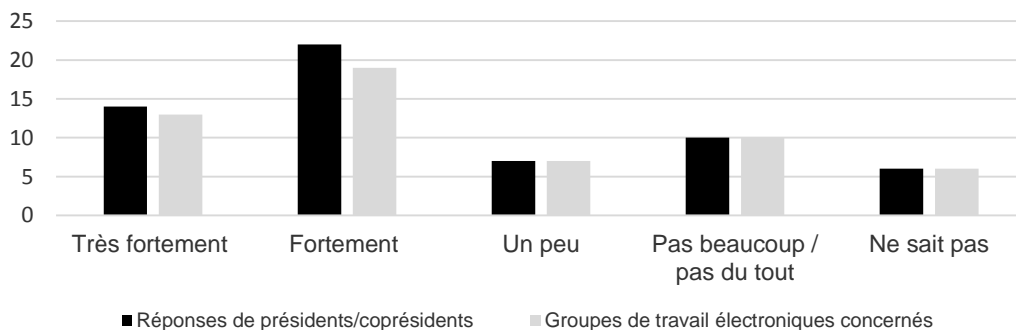
Le projet de rapport final a-t-il été communiqué aux participants avant sa transmission aux Secrétariats?



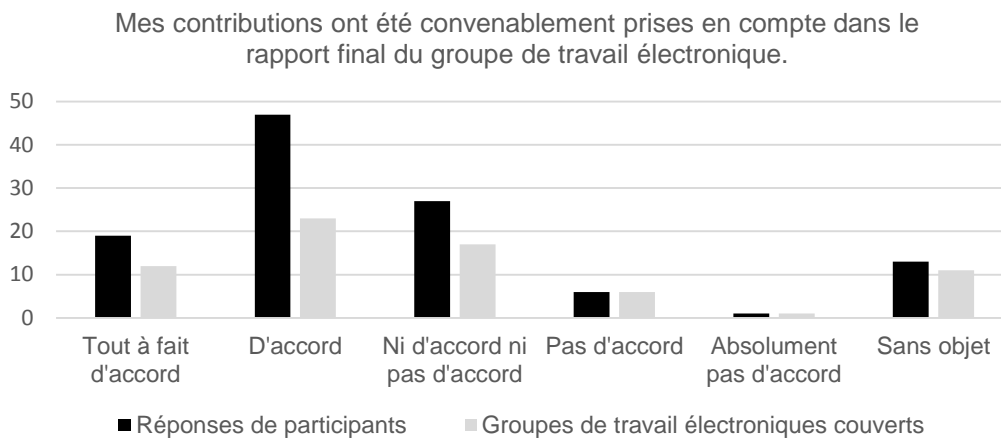
CONSTATATION 8: INCLUSION

📌 **Question 15 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 68 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.

Le groupe de travail électronique s'est-il appuyé sur un petit nombre de participants actifs (par exemple les 5 participants qui formulaient des observations, sur un total de 30)?

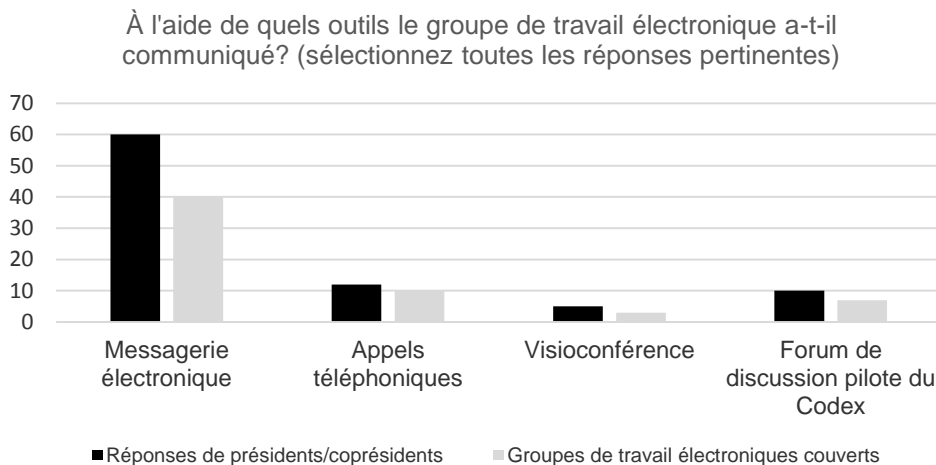


📌 **Question 13 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 100 participants, total de 34 groupes de travail électroniques.

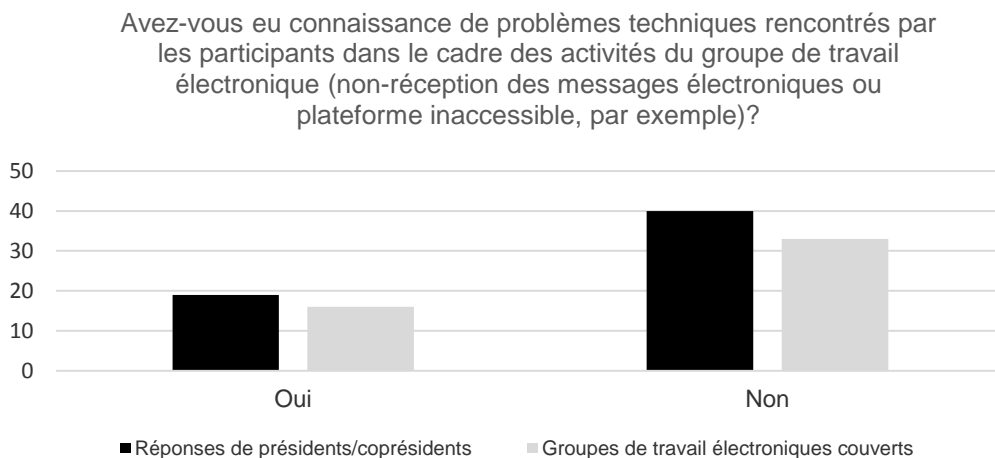


CONSTATATION 9: ACCESSIBILITÉ

📌 **Question 4 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 69 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.



📌 **Question 16 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 68 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.

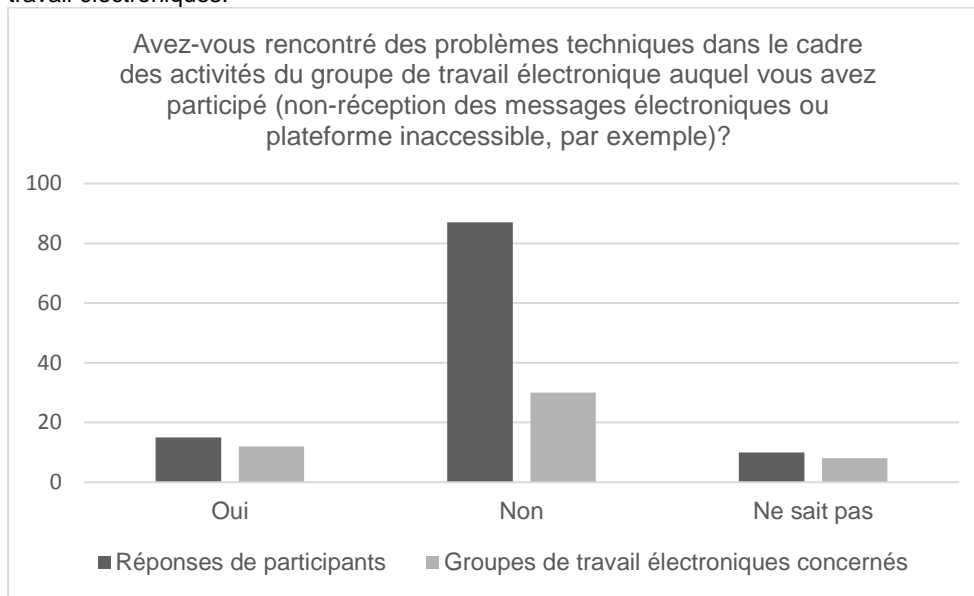


Exemples d'observations supplémentaires:

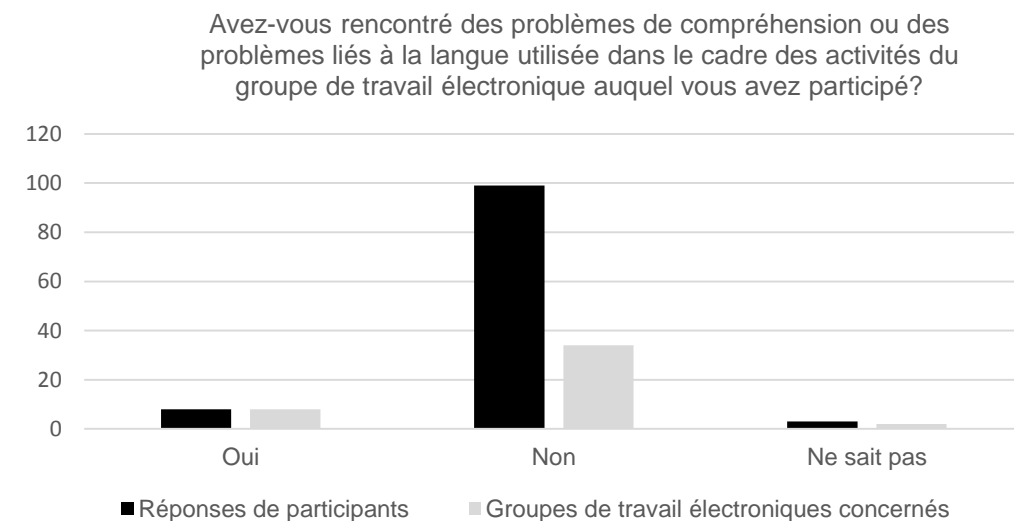
- ❖ Président A: «Il arrive parfois qu'une adresse électronique ne fonctionne pas, mais la plupart du temps, nous ne rencontrons pas de problème.»
- ❖ Président B: «Les utilisateurs de Gmail, de Hotmail et de Yahoo rencontrent des problèmes, parce que ces messageries limitent les diffusions de courriels (à 200 participants) – à l'avenir, je les intégrerai dans un groupe séparé, et j'effectuerai des diffusions plus restreintes.»

- ❖ Président C: «*Quelques problèmes d'accès au forum – dus pour la plupart à un manque de formation.*»

📄 **Question 9 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 112 participants, total de 34 groupes de travail électroniques.



📄 **Question 10 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 109 participants, total de 34 groupes de travail électroniques.



Exemples d'observations supplémentaires:

- ❖ Participant A: «*Lorsqu'un groupe de travail électronique collabore sur un document dans 3 langues en parallèle, chaque pays envoie des observations dans sa langue, et il est très difficile d'effectuer un suivi du document et de ne pas omettre d'observations.*»
- ❖ Participant B: «*Le fait de définir l'anglais comme langue unique limite la participation des pays d'Amérique latine.*»
- ❖ Participant C: «*La langue de travail officielle était l'anglais, mais le Président était hispanophone, et nous avons parfois du mal à suivre ses propos.*»

CONSTATATION 11: GESTION DE LA PERFORMANCE ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

📄 **Question 19 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 53 pour cent, total de 38 groupes de travail électroniques.

Indiquez les difficultés que vous avez rencontrées dans le cadre de vos fonctions de président/coprésident d'un groupe de travail électronique, et les enseignements que vous en avez tirés.

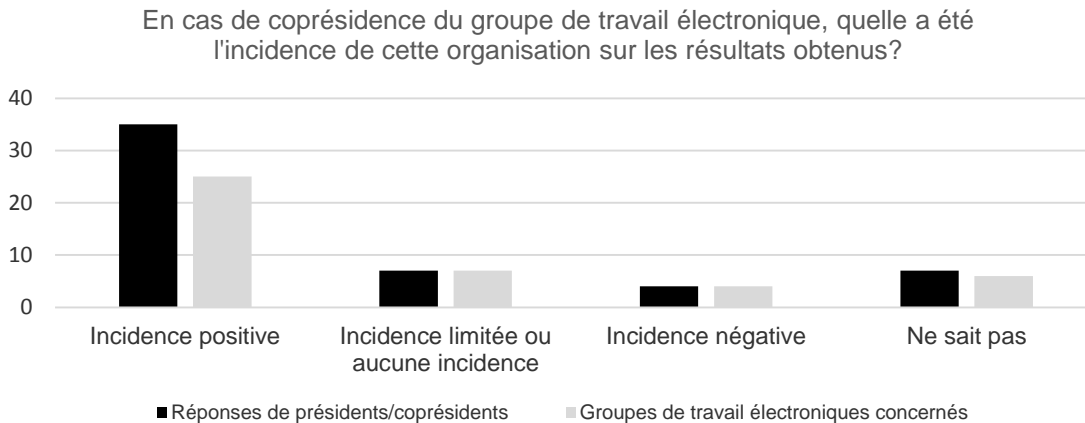
Exemples de réponses:

- ❖ Président A: «*Comme on s'y attendait, la principale difficulté a été de gérer les divergences d'opinions entre les membres. Cela a nécessité de comprendre les préoccupations de chacun des membres.*»
- ❖ Président B: «*Le plus difficile a été de réceptionner les observations communiquées par les pays APRÈS l'élaboration du projet de document final. Ces observations ont bloqué le passage du document à l'étape 8, car elles n'avaient pas été traitées alors que le projet avait déjà été soumis.*»

- ❖ Président C: «*De nombreuses observations, et beaucoup d'opinions divergentes – une synthèse difficile à réaliser.*»
- ❖ Président D: «*La plupart des participants n'ont pas pris une part active aux débats et aux échanges d'informations. Il n'a donc pas été possible d'atteindre les objectifs définis pour le groupe de travail électronique.*»

CONSTATATION 12: ACCUEIL CONJOINT/COPRÉSIDENTE

📌 **Question 18 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 69 pour cent, réponses pour l'ensemble des 32 groupes de travail électroniques coprésidés figurant dans l'échantillon.



📌 **Question 19 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 53 pour cent, réponses pour 38 groupes de travail électroniques.

Indiquez les difficultés que vous avez rencontrées dans le cadre de vos fonctions de président/coprésident d'un groupe de travail électronique, et les enseignements que vous en avez tirés.

Exemples de réponses:

- ❖ Président A: «*La coprésidence du groupe de travail électronique a impliqué d'analyser les observations formulées par les pays participants, d'élaborer avec les coprésidents une version faisant consensus et de faire traduire ce document à l'attention des pays hispanophones dans des délais très courts, avant de le retransmettre aux membres du groupe. Cela étant, cette expérience a été très positive.*»
- ❖ Président B: «*Les directives trop générales communiquées aux présidents et aux coprésidents ont posé problème.*»
- ❖ Président C: «*Travailler avec des présidents et des coprésidents ne pose pas de problème tant qu'un chef de file est désigné d'un commun accord et qu'on n'est pas tenu de faire approuver formellement les documents par les coprésidents avant de les diffuser aux autres participants du groupe de travail électronique.*»
- ❖ Président D: «*Une coprésidence peut ralentir le processus étant donné qu'il faut communiquer les informations. Cela étant, l'avantage d'avoir deux points de vue l'emporte nettement sur les inconvénients.*»

CONSTATATION 13: NOUVELLES TECHNOLOGIES ET TRANSPARENCE

📌 **Question 16 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 68 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.

Exemples d'observations supplémentaires concernant la question *Avez-vous eu connaissance de problèmes techniques rencontrés par les participants dans le cadre des activités du groupe de travail électronique (non-réception des messages électroniques ou plateforme inaccessible, par exemple)?*

- ❖ **Président A:** «*L'un des pays en développement participants n'a pas eu accès à la plateforme du Codex, et ce durant les deux années. Peu de participants se servent de la plateforme (on ne m'a pas dit pourquoi, mais je suppose que c'est en raison d'un manque de connaissance du système et du temps nécessaire pour apprendre à l'utiliser).*»
- ❖ **Président B:** «*Au début, la procédure d'accès au forum n'était pas intuitive, mais le Secrétariat du Codex a fait en sorte de la simplifier. La question des notifications a été plus problématique. Les procédures de test indiquaient que le système fonctionnait correctement, donc nous pensions que nous recevions les notifications, ce qui n'était en réalité pas le cas. Et comme nous nous en sommes aperçus tardivement, le problème n'a pas été résolu.*»
- ❖ **Président C:** «*Certains membres ont eu du mal à s'enregistrer sur le forum électronique, ou à y accéder, et se sont adressés directement au Secrétariat du Codex pour résoudre le problème.*»

📌 **Question 7 de l'enquête auprès des participants:** réponses fournies par 9 participants, total de 3 groupes de travail électroniques.

Quel est votre avis sur l'utilité du forum de discussion pilote du Codex (si votre groupe de travail électronique était hébergé sur celui-ci) par rapport à d'autres outils (messagerie électronique, par exemple)?

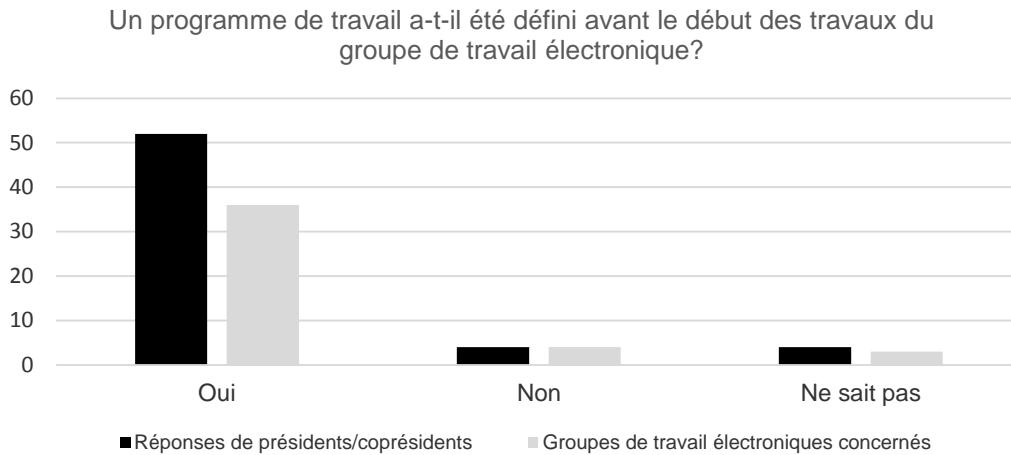
Exemples de réponses:

- ❖ **Participant A:** «*Il était difficile de trouver les documents, car nous ne recevions pas de notification lorsqu'un nouveau document était chargé sur la plateforme.*»
- ❖ **Participant B:** «*Le forum nous a permis d'apporter nos contributions et de consulter celles des autres de*

- manière simple, mais aussi d'organiser des discussions bilatérales.»*
- ❖ **Participant C:** *«Le forum renforce nettement la transparence, car les membres du groupe de travail électronique peuvent consulter l'ensemble des observations et des documents de travail. En outre, tous les documents sont disponibles en ligne. Les informations sont donc accessibles même lorsqu'on n'est pas au bureau.»*

CONSTATATION 14: COMMUNICATION DU RAPPORT DANS LES DÉLAIS

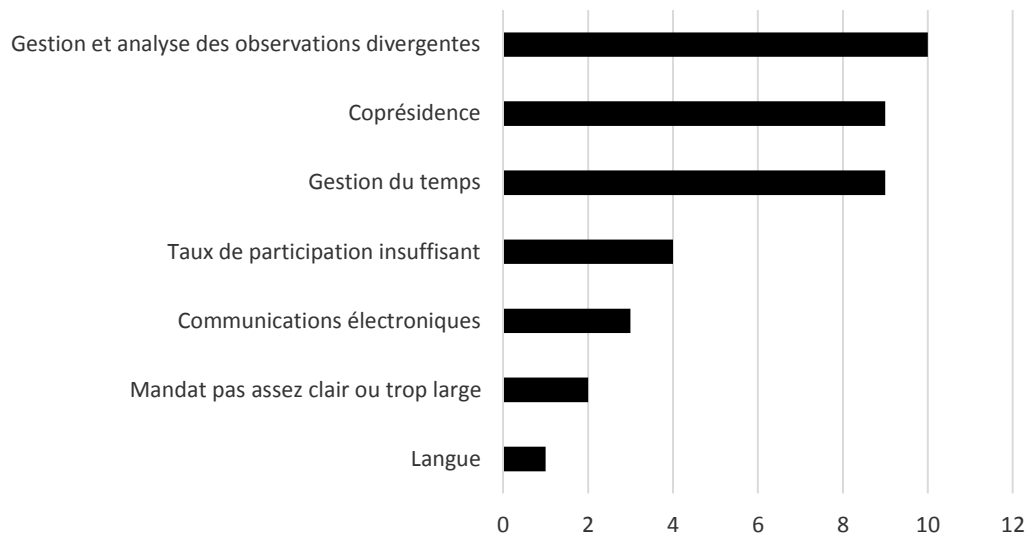
📌 **Question 8 de l'enquête auprès des présidents:** taux de réponse de 87 pour cent, total de 40 groupes de travail électroniques.



Exemples d'observations supplémentaires:

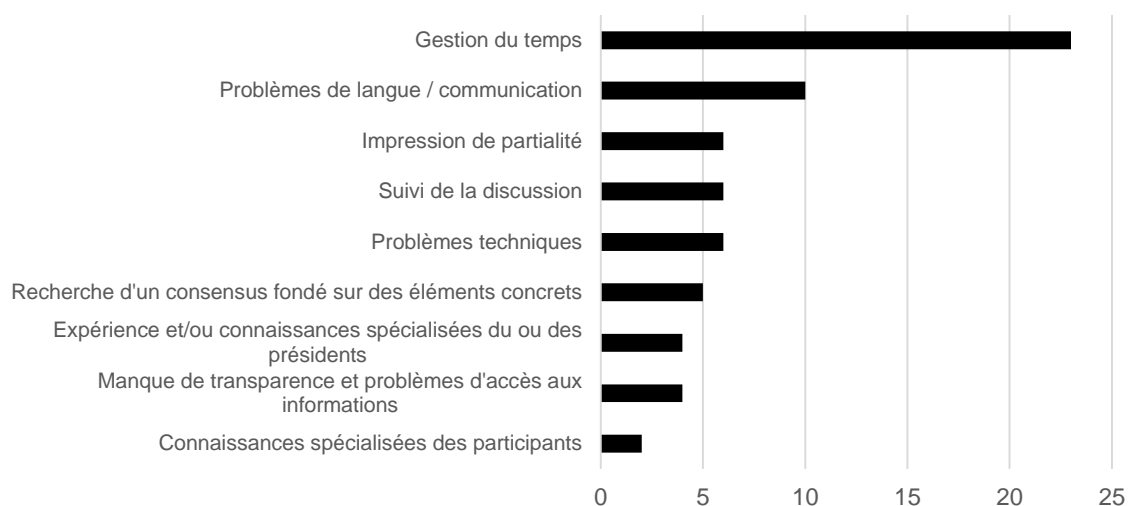
- ❖ **Président A:** *«Oui, mais le programme n'a pas été totalement respecté, ce qui fait que le rapport final a été envoyé avec un peu de retard (un mois).»*
- ❖ **Président B:** *«Oui. De manière générale, le programme a été respecté, si l'on excepte quelques retards mineurs (observations communiquées dans la semaine suivant une échéance, par exemple). Ces informations ont tout de même pu être exploitées.»*
- ❖ **Président C:** *«Pour respecter le programme, nous avons été contraints de ne pas prendre en compte les observations de certains membres du groupe de travail dans le rapport final.»*
- ❖ **Président D:** *«Dans de nombreux cas, les délais ont été allongés pour permettre à la majorité des membres de communiquer leurs réponses.»*



DIFFICULTÉS SOULIGNÉES PAR LES (CO)PRÉSIDENTS

Défi	Exemples de retours de (co)présidents
Gestion et analyse des observations divergentes	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'est révélé difficile de tenir compte de tous les points de vue exprimés et de formuler des recommandations sur cette base. - Les principales difficultés rencontrées dans le cadre du groupe de travail électronique concernent l'analyse des observations reçues par les membres et le respect d'un format convenu en vue de cette analyse. Or ces aspects sont essentiels si l'on veut pouvoir prendre en compte tous les commentaires et élaborer un rapport final complet et détaillé.
Coprésidence	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec des présidents et des coprésidents ne pose pas de problème tant qu'un chef de file est désigné d'un commun accord et qu'on n'est pas tenu de faire approuver formellement les documents par les coprésidents avant de les diffuser aux autres participants du groupe de travail électronique. - Une coprésidence peut ralentir le processus étant donné qu'il faut communiquer les informations. Cela étant, l'avantage d'avoir deux points de vue l'emporte nettement sur les inconvénients.
Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> - En tant que coprésident, le plus difficile a été de trouver le temps de travailler sur le projet de norme en parallèle avec mon planning habituel. - J'ai eu du mal à respecter le calendrier convenu.
Taux de participation insuffisant	<ul style="list-style-type: none"> - Seuls quelques pays ont apporté des contributions dans le cadre du groupe de travail électronique. Du fait du nombre insuffisant de discussions actives, il était difficile de répondre aux attentes des membres qui formulaient des observations sur les documents. - La plupart des participants n'ont pas pris une part active aux débats et aux échanges d'informations. Il n'a donc pas été possible d'atteindre les objectifs définis pour le groupe de travail électronique.
Communications électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme plus performante serait nécessaire pour communiquer avec les membres. Un autre obstacle à l'utilisation d'un forum de discussion en direct est le décalage horaire. - Les seules difficultés que nous avons rencontrées étaient liées à la plateforme/au forum électronique. J'ai transmis tous mes commentaires à ce propos au Secrétariat du Codex
Mandat pas assez clair ou trop large	<ul style="list-style-type: none"> - La portée du mandat du groupe de travail électronique est parfois trop large pour permettre de s'attaquer sérieusement à des problèmes complexes. - Manque de clarté du mandat.
Langue	<ul style="list-style-type: none"> - Nous avons éprouvé des difficultés à traduire les documents.

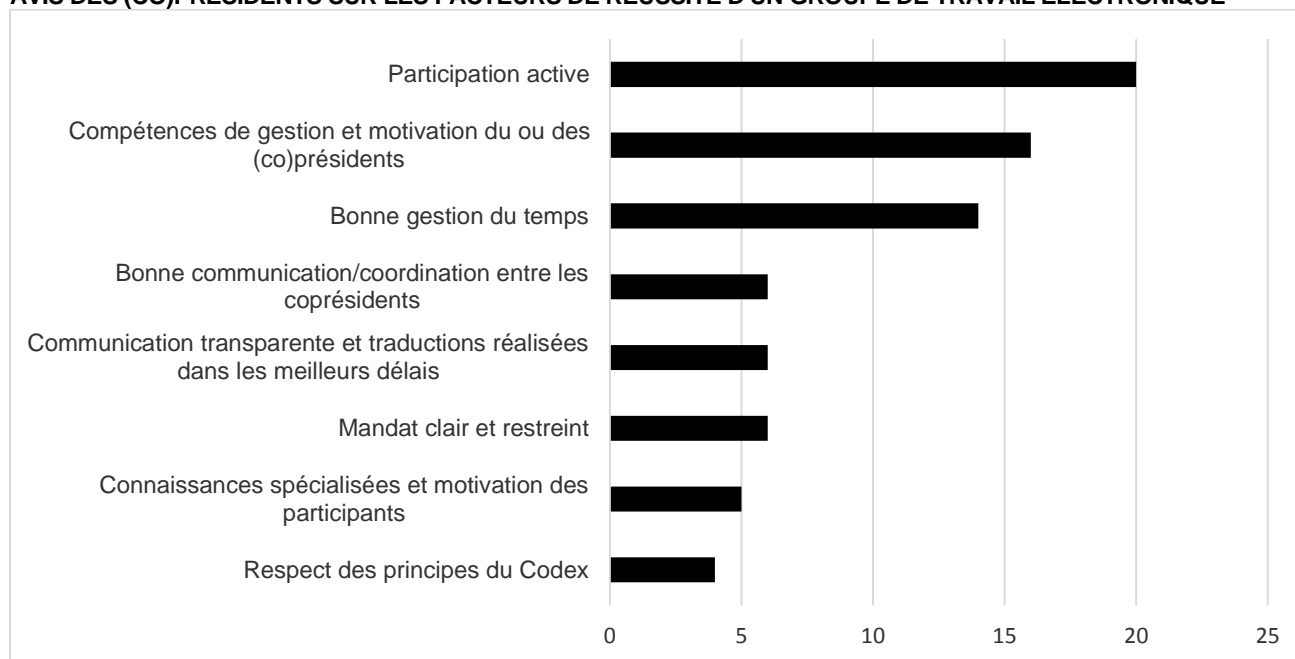
DIFFICULTÉS SOULIGNÉES PAR LES PARTICIPANTS



Défi	Exemples de retours de participants
Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de délais clairement définis; parfois pas assez de temps pour formuler des observations; pas de discussions (uniquement des réponses au président). - Communication tardive des données/informations/commentaires ayant entraîné des retards dans l'élaboration/la diffusion des documents qui devaient être examinés au sein du groupe de travail électronique. - Difficulté à consacrer le temps nécessaire à l'étude des documents et à la coordination avec les autres membres du sous-comité.
Problèmes de langue/communication	<ul style="list-style-type: none"> - Parfois, nous avons eu du mal à comprendre les réponses des autres pays et/ou avons été surpris par l'interprétation des questions soulevées au sein du groupe de travail électronique. - Lors des discussions sur des questions conceptuelles comme les directives HACCP, il était extrêmement difficile de se faire comprendre des autres par voie électronique. Il faudrait envisager de réunir un GTP lorsque cela est nécessaire et approprié. - Les participants à ce groupe ont travaillé sur le document en anglais, en espagnol et en français. Je pense que le travail a été rendu plus compliqué du fait des différences introduites par la traduction des documents. Personnellement, je préfère travailler sur le document en anglais uniquement au sein du groupe de travail électronique, puis l'examiner dans le cadre d'un groupe de travail physique, dans les langues officielles du Codex.
Impression de partialité	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de ce groupe de travail électronique a été détourné du fait de l'actualité politique de l'UE. Il n'a pas été possible de formuler des recommandations fondées sur des éléments scientifiques. - Les observations formulées par les ONG ne semblaient pas peser bien lourd. Les documents reflétaient les positions nationales et donnaient plus d'importance aux remontées d'information des entreprises du secteur. - Il arrive fréquemment que des groupes de travail électroniques soient constitués autour d'une «proposition de base» du président. De ce fait, les observations et les suggestions qui dévient de cette ligne (même si elles restent dans la portée du mandat du groupe de travail électronique) ne sont souvent pas prises en compte.
Suivi de la discussion	<ul style="list-style-type: none"> - En tant que nouveau délégué du Comité sur les additifs alimentaires, j'ai eu du mal à suivre tous les points abordés, du fait de leur diversité et de mon manque de connaissances de base sur ces sujets.
Problèmes techniques	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des difficultés que j'ai rencontrées, comme les problèmes techniques liés à la réception des courriels du Secrétariat ou du groupe de travail électronique, sont dus aux infrastructures internes de mon pays. - J'ai rencontré des problèmes pour accéder aux discussions sur la plateforme. En outre, compte tenu de ma charge de travail au Bureau, je n'ai pas pu participer à ces dernières comme je l'avais prévu.
Recherche d'un consensus fondé sur des éléments concrets	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration des directives se poursuivait alors que des questions importantes restaient à résoudre. Exemple: les décisions semblaient prises par «consensus» plutôt que sur la base d'éléments concrets. - Difficulté à trouver un consensus fondé sur des éléments concrets.

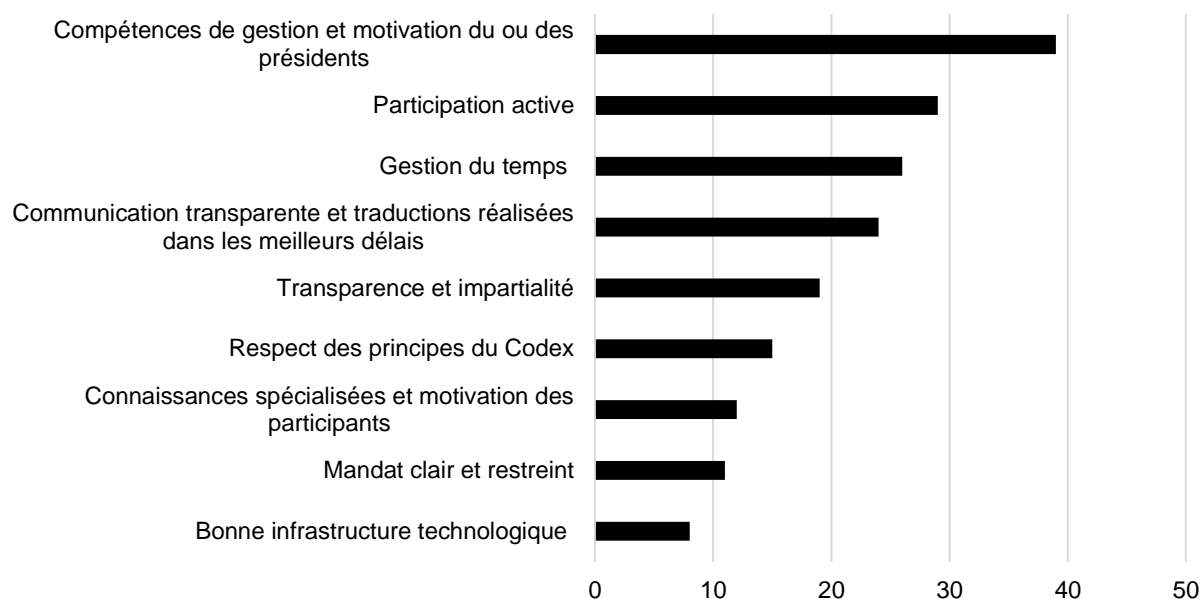
Expérience et/ou connaissances spécialisées du ou des présidents	<ul style="list-style-type: none"> - Il est toujours difficile de motiver les gens, et un groupe de travail électronique doit être dirigé de manière dynamique. - Les responsables du groupe de travail électronique n'ont pas suffisamment cherché à mobiliser les participants. - Ce groupe de travail électronique aurait dû être géré par des personnes plus au fait de la procédure du Codex et des autres normes.
Manque de transparence et problèmes d'accès aux informations	<ul style="list-style-type: none"> - Il m'est arrivé de participer à un groupe de travail électronique qui était très mal géré: certaines observations n'étaient pas prises en compte, ni même diffusées (manque de transparence), des retards s'accumulaient. Apparemment, aucune responsabilité de rendre compte n'est instaurée pour éviter que cela ne se reproduise. Cela étant, la plupart des groupes de travail électroniques auxquels j'ai participé étaient bien gérés et transparents.
Connaissances spécialisées des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Certains participants manquaient de connaissances sur le produit et son commerce.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Certains projets de documents du groupe de travail électronique manquent de clarté lors des premiers stades; des interactions avec le pays hôte/pays d'accueil conjoint sont donc parfois nécessaires. - Certains pays ont appuyé ultérieurement des suggestions auxquelles ils s'étaient opposés durant les travaux du groupe de travail électronique.

AVIS DES (CO)PRÉSIDENTS SUR LES FACTEURS DE RÉUSSITE D'UN GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE



Défi	Exemples de retours de participants
Participation active	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation élevé et commentaires constructifs. - Une participation active est essentielle à la réussite d'un groupe de travail électronique. - Membres qui participent activement, en fournissant les informations/contributions requises.
Compétences de gestion et motivation du ou des (co)présidents	<ul style="list-style-type: none"> - Le président doit maîtriser son sujet et faire preuve de patience. - Enthousiasme et motivation du président et du coprésident. - Consignation précise des observations transmises et communication des mesures prises afin que les membres sachent qu'on a tenu compte de leurs contributions.
Bonne gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du calendrier des activités qui a été établi. - Notification de délais clairs aux membres, ainsi que de toute modification du calendrier. - Les dates butoirs doivent être respectées, et les participants doivent s'inscrire en temps et en heure. Les pays doivent être bien conscients de la quantité de travail que représente la présidence ou la coprésidence d'un groupe de travail électronique.
Bonne communication/coordination entre les coprésidents	<ul style="list-style-type: none"> - Si le groupe est géré par des coprésidents, une bonne communication entre ces derniers est fondamentale. - Coordination et communication efficace entre les coprésidents.
Communication transparente et traductions réalisées dans les meilleurs délais	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'informer clairement les participants de ce qui est attendu d'eux. - Maintien d'une communication fluide avec les membres du groupe de travail électronique.
Mandat clair et restreint	<ul style="list-style-type: none"> - Mandat clair, et formulation de questions claires à l'attention du groupe de travail électronique. - Le mandat doit être clair, et une fois qu'il a été établi, DOIT être assumé par tous, y compris le Secrétariat du Codex.
Connaissances spécialisées et motivation des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Membres intéressés par le sujet, spécialisés dans le domaine de recherche/gestion correspondant. - Participants disposant de bonnes connaissances du sujet (et des données).
Respect des principes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture, transparence, inclusion - Consensus
Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des directives aux présidents et aux coprésidents sur la conduite d'un groupe de travail électronique. - Rappeler aux participants que s'ils s'inscrivent à un groupe de travail électronique, ils sont censés y apporter leurs contributions, et qu'un silence de leur part sera considéré comme une approbation ou une position neutre. - Indiquer aux participants qu'ils ne sont pas supposés changer d'avis entre les séries d'observations. - Bénéficier d'une plateforme sur le site web du Codex, permettant d'accéder au groupe de travail électronique et de collaborer par ce biais.

AVIS DES PARTICIPANTS SUR LES FACTEURS DE RÉUSSITE D'UN GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE



Défi	Exemples de retours de participants
Compétences de gestion et motivation du ou des présidents	<ul style="list-style-type: none"> - Le président/les coprésidents doivent assurer une direction dynamique et maîtriser leur sujet. - Les présidents doivent s'engager à mener à bien les travaux convenus dans les délais fixés. - Le(s) président(s) doivent être capables de gérer les discussions de manière impartiale. En outre, le(s) président(s) doivent être en mesure de fixer des dates butoirs raisonnables tout en laissant suffisamment de temps aux membres pour transmettre leurs observations sur un sujet spécifique.
Participation active	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active d'un certain nombre de contributeurs. - Participation active des membres, communication de données à l'appui de l'objectif recherché, soutien scientifique permettant de faire aboutir les travaux. - Représentativité et participation active des membres du Codex et de l'IAM.
Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de disposer de suffisamment de temps pour apporter des contributions. - Calendrier clair/réaliste.
Communication transparente et traductions réalisées dans les meilleurs délais	<ul style="list-style-type: none"> - Communication claire sur les attentes, le calendrier, ainsi que les résultats. - Une bonne communication est essentielle à la réussite d'un groupe de travail électronique.
Transparence et impartialité	<ul style="list-style-type: none"> - La transparence et l'impartialité sont les éléments clés de la réussite d'un groupe de travail électronique. - Il est nécessaire de veiller à faire régner une bonne atmosphère au sein du groupe et de travailler dans une transparence maximale. - Les présidents doivent être impartiaux, et les différents points de vue doivent être respectés.
Respect des principes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport du groupe de travail électronique doit résumer les points de consensus ou l'opinion majoritaire. Cependant, tout avis divergent doit être souligné afin que le Comité puisse s'y intéresser.
Connaissances spécialisées et motivation des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres du groupe de travail doivent disposer d'excellentes connaissances sur le sujet traité. - Connaissances techniques sur le sujet; maîtrise de l'anglais.
Mandat clair et restreint	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de disposer d'un mandat clair. - Nécessité d'avoir des objectifs clairs au moment de lancer les travaux.
Bonne infrastructure technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'utilisation de la plateforme élaborée par le Codex pour le groupe de travail électronique. - Bonne connexion via internet.